

Selon les statistiques de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), les femmes représentent au Burkina plus de 52% de la population mais ne sont que 15% à occuper des postes au sein des sphères décisionnelles.

Cette loi permettra d'assurer la présence effective d'au moins 30% de femmes sur les listes de candidatures présentées par chaque partie politique et ceux qui dépasseront ce pourcentage se verront attribuer une aide financière. Par contre, les partis qui n'auront pas atteint ce quota, verront leurs financements amputés de 50%. De telles incitations et sanctions si elles sont appliquées, devraient logiquement permettre d'assurer le respect de cette loi, considérée par les analystes politiques comme un bond qualitatif dans la gouvernance politique.

La campagne se félicite de cette avancée et rend hommage à l'action menée par les organisations burkinabées de défense des droits des femmes pour faire reculer les discriminations et favoriser la présence des femmes dans la vie politique.